

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 JUIN 2014 A 18H00**

Présents tous les membres du conseil municipal
Secrétaire de séance : Madame PIZZA Muriel

1

PROCES VERBAL

**DE L'ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS
SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal et constate que tous les membres sont présents et que par conséquent le quorum est atteint (article L.2121-17 du CGCT).

Il indique qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Monsieur DAUMIN Patrick, Madame GAMBUS Mercédès, Monsieur BONNET Ludovic, Madame GROSJEAN Florence ainsi que Madame PIZZA Muriel, désignée en qualité de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 05/06/2014 fixant le nombre des délégués et suppléants pour les communes de 1000 à 8999 habitants soit pour Mollans 3 délégués et 3 suppléants ainsi que le mode de scrutin applicable: scrutin de liste paritaire.

Il annonce la liste « Mollans pour Tous » composée de 6 conseillers municipaux et demande à l'assemblée s'il y a d'autres listes. Une seule liste est proposée.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer à bulletin secret pour les délégués de cette liste en vue de l'élection des sénateurs du 28/09/2014.

Après le vote du dernier conseiller, Monsieur le Maire déclare le scrutin clos. Le bureau électoral procède immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection :

- | | |
|--|----|
| a) Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b) Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : | 15 |
| c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : | 3 |
| d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : | 12 |

Suite aux résultats de cette élection, la liste « Mollans pour Tous » composée de 6 délégués dont 3 titulaires et 3 suppléants a obtenu 12 suffrages Pour, 3 suffrages Nuls.

Les délégués élus pour l'élection des sénateurs sont :

Délégués	Suppléants
ROUX Frédéric	ROCCHI Jean-Pierre
DUVILLARD Fabienne	SOLSONA Marie-José
DAUMIN Patrick	VANHAUWAERT Michel

Le présent procès-verbal, dressé et clos, ce jour vendredi 20 juin 2014 à 18h30, est, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et la secrétaire.


Le maire,



La secrétaire,



Les 2 conseillers municipaux les plus âgés,



Les 2 conseillers municipaux les plus jeunes,



2) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION « GYM FEMININE MOLLANAISE »

Suite au courrier de l'association « Gym Féminine Mollanaise » évoqué lors du précédent conseil du 28 mai dernier mais non prévu à l'ordre du jour et donc non traité, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a répondu à celui-ci en indiquant qu'il accordait une aide financière de 200 € à titre exceptionnel afin de permettre à cette association de redémarrer une nouvelle saison. Il ajoute qu'il leur a conseillé d'organiser des manifestations de type loto, tombola etc ... afin obtenir des rentrées d'argent supplémentaires outre la subvention annuelle communale.

Monsieur Ludovic Bonnet ayant assisté le 10 juin dernier à l'assemblée générale de la Gym rapporte qu'une tombola sera organisée prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

Rythmes scolaires

Suite au questionnaire remis aux parents concernant la mise en place d'activités pendant les nouveaux horaires de temps périscolaire et suite à l'analyse des retours, Madame Florence Grosjean informe le conseil qu'il y aura une très forte fréquentation des écoliers. Il y aura lieu d'organiser 5 groupes d'enfants au lieu de 4 prévus au départ vu le nombre de participants.

Madame Gambus indique que les intervenants de la COPAVO viendront à Mollans gratuitement.

Madame Florence Grosjean est en attente de la disponibilité des animateurs de la COPAVO, elle précise que sur Vaison les animations seront regroupées sur 1 ou 2 demi-journées et cela permettra donc de libérer des créneaux horaires pour les autres communes de l'intercommunalité. A suivre.

Maison Médicale

Monsieur Patrick Daumin donne les informations suivantes à l'assemblée suite à la réunion en mairie avec les professionnels de santé le 21 juin dernier :

Une psychologue de Buis a confirmé son accord pour occuper les lieux, elle récupérerait le cabinet qui était destiné au docteur Speck, laquelle ne souhaite plus intégrer la maison médicale.

Un kinésithérapeute polonais travaillant en France serait intéressé pour s'installer à Mollans, il souhaite visiter le local courant juillet.

Monsieur le Maire précise qu'une convention est en cours d'élaboration afin d'engager les parties avant la signature du bail de location de chaque praticien.